

14. Lancement d'un appel à projet « Restauration » / « Culture urbaines » et création d'une commission extra-municipale d'analyse des offres en vue de l'attribution des espaces permanents à louer de « La Friche ».
15. Cession de l'immeuble « LE BIALÉ » et ses dépendances (parcelles B360).
16. Cession de la « Propriété Maison Nicolas » - Parcelle AK 580 (LOT C).
17. Financement des actions en faveur du commerce : Convention entre la Commune et la Communauté de Communes du Haut-Béarn.
18. Forêt communale d'Oloron Sainte-Marie – Coupe destinée à l'affouage - Exercice 2023

DIRECTION VIE DE LA CITÉ

19. Convention d'utilisation réciproque et gracieuse des installations sportives communales et régionales.
20. Mise en place d'une « Fabrik à déclic ».

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

21. Renforcement du périmètre de protection du réservoir d'eau potable de St-Pée – division du chemin rural – rattachement à la parcelle AI n°56.
22. Régularisation d'un échange de terrain - Zone Lanneretonne (parcelle N124).
23. Questions diverses.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne You Tube « Ville d'OLORON SAINTE-MARIE ».

OLORON STE-MARIE, le 20/01/2023.



LE MAIRE,

B. Uthurry
Bernard UTHURRY

Les questions orales, vœux, avis, motions, présentés sous forme de courrier adressé à Monsieur le Maire, devront être envoyés par mail (l-paris@oloron-ste-marie.fr) **au plus tard le mercredi 25 janvier 2023, à 18 h 30.**